

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 745

6 avril 2009

### SOMMAIRE

<b>Alsa S.A.</b> .....	<b>35717</b>	<b>Groupe T.L.I Saràl</b> .....	<b>35753</b>
<b>Alvida S.A.</b> .....	<b>35753</b>	<b>Helios Private Equity S.A.</b> .....	<b>35718</b>
<b>Alymere Investments S.à r.l.</b> .....	<b>35740</b>	<b>Hole In 1 S.A.</b> .....	<b>35747</b>
<b>Apollo USLP S.à r.l.</b> .....	<b>35716</b>	<b>Horteck S.A.</b> .....	<b>35756</b>
<b>Awap Holding S.A.</b> .....	<b>35759</b>	<b>Immobilière Nora</b> .....	<b>35750</b>
<b>Beagle Investments S.A.</b> .....	<b>35754</b>	<b>Invest &amp; Projekt -IV- S.A.</b> .....	<b>35754</b>
<b>Black Horse S.A.</b> .....	<b>35760</b>	<b>Jirehouse Luxembourg S.A.</b> .....	<b>35753</b>
<b>BrainInnova Capital G.m.b.H.</b> .....	<b>35752</b>	<b>L1 CO (LUX) 10 S.à r.l.</b> .....	<b>35758</b>
<b>BSN medical Luxembourg Holding S.à r.l.</b> .....	<b>35728</b>	<b>L2 Special Situations 2 S.à r.l.</b> .....	<b>35758</b>
<b>Casual International S.A.</b> .....	<b>35753</b>	<b>La Sterne Invest S.A.</b> .....	<b>35724</b>
<b>Chorale Lidderfrënn</b> .....	<b>35747</b>	<b>Lend Lease Asia Real Estate Advisors S.A.</b> .....	<b>35749</b>
<b>Columbus Luxembourg One S. à r.l.</b> .....	<b>35726</b>	<b>Lend Lease Europe Real Estate Advisors S.A.</b> .....	<b>35758</b>
<b>Compagnie Internationale des Marques S.A.</b> .....	<b>35744</b>	<b>Ligne Brussels (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>35714</b>
<b>Coriolus Properties Saràl</b> .....	<b>35715</b>	<b>Lux Diamond Technologies S.A.</b> .....	<b>35740</b>
<b>CPP Lux S.à r.l.</b> .....	<b>35729</b>	<b>Magilla Holding S.A.</b> .....	<b>35716</b>
<b>C/R Frontier Hungary Limited Liability Company Luxembourg Branch</b> .....	<b>35720</b>	<b>Marley Tile S.A.</b> .....	<b>35724</b>
<b>Daniel Frères Immobilière S.à r.l.</b> .....	<b>35755</b>	<b>Marley Tile S.A.</b> .....	<b>35716</b>
<b>Delli Zotti S.A.</b> .....	<b>35714</b>	<b>Marley Tile S.A.</b> .....	<b>35725</b>
<b>Disco team Top Events and more...</b> .....	<b>35750</b>	<b>MMC International S.A.</b> .....	<b>35719</b>
<b>Ecological Development S.A.</b> .....	<b>35752</b>	<b>Motoclub Kayldall</b> .....	<b>35756</b>
<b>Edelweiss 1 S.A.</b> .....	<b>35733</b>	<b>Patron Bismarck S.à r.l.</b> .....	<b>35755</b>
<b>Erea Concept S.A.</b> .....	<b>35754</b>	<b>Perfume Holdings II S.à r.l.</b> .....	<b>35721</b>
<b>Eterlux S.A.</b> .....	<b>35733</b>	<b>Sun Internet Services S.A.</b> .....	<b>35719</b>
<b>Euroforum S.A.</b> .....	<b>35717</b>	<b>TPG Sonic VI B S.à r.l.</b> .....	<b>35714</b>
<b>Financière Eternit S.A.</b> .....	<b>35737</b>	<b>Tradition Luxembourg S.A.</b> .....	<b>35714</b>
<b>Finascala Investment S.A.</b> .....	<b>35715</b>	<b>Virginia S.à r.l.</b> .....	<b>35717</b>
<b>Finrest S.A.</b> .....	<b>35737</b>	<b>York Global Finance 50 S. à r.l.</b> .....	<b>35715</b>
<b>Gattaca S.A.</b> .....	<b>35755</b>	<b>Young Energy Prize S.A.</b> .....	<b>35718</b>
<b>Genius Loci S.à r.l.</b> .....	<b>35715</b>	<b>Young Energy Prize S.A.</b> .....	<b>35718</b>
<b>Graphix-Solution S.à r.l.</b> .....	<b>35745</b>	<b>Zenessa S.A.</b> .....	<b>35720</b>

**Ligne Brussels (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.626.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009038602/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC04003. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

**Tradition Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 29.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009038603/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03968. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

**Delli Zotti S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3235 Bettembourg, 75, rue de la Ferme.

R.C.S. Luxembourg B 73.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009038604/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03967. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

**TPG Sonic VI B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.447.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Arabica S.à r.l., l'Associé unique de la Société, a changé son nom comme suit:

- TPG Sonic VI A S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

TPG SONIC VI B S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2009038828/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05129. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

**Genius Loci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3230 Bettembourg, 25, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 28.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009038606/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03965. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090043843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

---

**Finascula Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 127.511.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
FINASCALA INVESTMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009038608/7491/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05516. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090043801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

---

**Coriolus Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.112.334,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 109.845.

Le bilan au 30 juin 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
Coriolus Properties S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009038607/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05514. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090043799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

---

**York Global Finance 50 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 131.341.

*Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société datées du 17 février 2009*

Les gérants de la Société ont décidé en date du 17 février 2009, de transférer le siège de la Société du 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 17 février 2009.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009039211/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04748. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090044812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

---

**Apollo USLP S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 107.226.

Le gérant de la Société Anne Delord a récemment changé d'adresse comme suit:

21, Allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg  
vers le  
43, Avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg

Luxembourg, le 12 mars 2009.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009039213/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04334. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**Magilla Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 82.205.

*Rectificatif du dépôt DU 13/08/2008 (No L080119774.04)*

Le bilan modifié au 31.12.2007, les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGILLA HOLDING S.A.

Signatures

*Un administrateur / Un administrateur*

Référence de publication: 2009039210/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06433. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**Marley Tile S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.  
R.C.S. Luxembourg B 112.377.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 14 novembre 2008*

"Le Conseil prend acte de la démission d'Olivier Suwier en tant qu'administrateur de la société en date du 30 janvier 2009. Le Conseil décide de remplacer Olivier Suwier par Dirk Jacobs, demeurant à 1700 Dilbeek (Belgique), Achter d'Abdij 36, qui achèvera le terme du mandat d'administrateur d'Olivier Suwier, à savoir l'assemblée générale de mai 2011."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

*Pour le Conseil d'Administration*

F. DESLYPERE / P. GUSTIN

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009038839/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02157. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

**Virginia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 136.577.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 13 mars 2009, OCM Luxembourg POF IV S.à r.l., l'associé unique de Virginia S.à r.l. (la Société), a cédé les 500 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 25 chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société à Pilgrim S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.580 avec effet au 13 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Virginia S.à r.l.  
Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2009038836/2460/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05160. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

**Euroforum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 35.503.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 27 février 2009*

1) Le mandat du seul administrateur Madame Gabriela SCHEFFEL, administrateur de sociétés, demeurant à D-85598 Baldham, Gartenstrasse 7, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire:

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG Audit, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009038872/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01672. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

**Alsa S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 111.448.

Il résulte des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2009 que:

- Monsieur Dan EPPS, conseil fiscal, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes 2010.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009038833/3083/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02863. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

**Young Energy Prize S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 111.776.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Procès verbal de la réunion du conseil d'administration de la société qui s'est tenue en date du 19 février 2009 que:

1) Monsieur Yuri Tegin, avec son adresse à 68, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup> ; L-2210 Strassen a été nommé nouvel administrateur avec effet au 2 décembre 2008 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

2) Monsieur Alexander Khrenov, avec son adresse à 6, rue du Moulin, Dondelange a été nommé nouveau administrateur avec effet au 2 décembre 2008 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009038874/9323/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04559. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

---

**Helios Private Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.392.

—  
RECTIFICATIF

## Extrait

Suite à une erreur matérielle apparue dans l'extrait de l'assemblée générale ordinaire de la société HELIOS PRIVATE EQUITY S.A. du 16 juin 2008 et déposé le 21 juillet 2008 avec la référence L080104884.05., il y a lieu de lire Monsieur Fabrizio LUGARESI et non Lugarezi comme indiqué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009038875/211/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05025. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

---

**Young Energy Prize S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 111.776.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Procès verbal de la réunion du conseil d'administration de la société qui s'est tenu en date du 19 février 2009 que:

1) La démission de Monsieur John Thomas Wilson en tant qu'administrateur de la société a été accepté avec effet au 2 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009038873/9323/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04557. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

**Sun Internet Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 119.882.

—  
*Résolution du Conseil d'Administration de la société, qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008*

*Résolution*

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse L- 2132 Luxembourg.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Peter Engelberg / Gilles Wecker

Président / -

*Resolution by the Board of Directors of the Company, taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008*

*Resolution*

The Board of Directors RESOLVED to move the registered office of the Company from 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Therese L- 2132 Luxembourg.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Peter Engelberg / Gilles Wecker

Président / -

Référence de publication: 2009037436/1369/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03681. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

---

**MMC International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 95.668.

—  
*Résolution du Conseil d'Administration de la société, qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008*

*Résolution*

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse L- 2132 Luxembourg.

Il a été également résolu que le procès verbal a été signé par un administrateur et un autre membre du Conseil d'Administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Peter Engelberg / Pär Svensson.

*Resolution by the Board of Directors of the Company, taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008*

*Resolution*

The Board of Directors RESOLVED to move the registered office of the Company from 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Therese L- 2132 Luxembourg.

It was further resolved that these minutes be signed by a director and one Board other director.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Peter Engelberg / Pär Svensson.

Référence de publication: 2009037438/1369/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03679. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

---

**Zenessa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 99.655.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2009038671/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04258. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

**C/R Frontier Hungary Limited Liability Company Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 145.211.

**OUVERTURE DE SUCCURSALE**

In accordance with a resolution dated March 13, 2009 of the Managing Director of C/R Frontier Hungary Korlatolt Felelősségű Társaság, a company having its registered office at H-1026 Budapest, Pasaréti ut 25/A, Hungary (the "Company"), the Company decided to established a branch office in the Grand-Duchy of Luxembourg and to request the inscription of it from the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Luxembourg Branch")

Information relating to the Company:

- Company name: C/R Frontier Hungary Korlatolt Felelősségű Társaság;
- Abbreviated name: C/R Frontier Kft.
- Country: Hungary;
- Name and place of the competent register: Court of Registration of Budapest, Hungary;
- Registration number of the Company with the Court of Registration: Cg.01-09-906544;
- Legal form: Korlatolt Felelősségű Társaság (Kft.) ékvilento Luxembourg, société à responsabilité limitée (private limited liability company);
- Registered office: H-1026 Budapest, Pasaréti ut 25/A, Hungary.

Information relating to the Luxembourg Branch:

- Branch name: C/R Frontier Hungary Limited Liability Company Luxembourg Branch;
- Address: 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;
- Activities: The activity of the Luxembourg Branch is the holding and management of participations and interests in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities. The Luxembourg Branch may also take any action and perform any operation which is directly related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

- Person having the capacity to engage the Company with regard to third parties and to represent it in justice:

\* In the capacity as managing director:

\* Mr. Neville John Lancaster born on May 1, 1968 in Tokyo, Japan, and with address at 12 Linda Lane, Darien, Connecticut CT-06820, United States of America.

In accordance with the articles of association of the Company, the Company shall be bound by the signature of its sole manager.

- As permanent representative of the Company for the activity of the Branch:

\* Mr. Neville John Lancaster born on May 1, 1968 in Tokyo, Japan, and with address at 12 Linda Lane, Darien, Connecticut CT-06820, United States of America.

The Luxembourg branch shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager. The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

**CONSTITUTION DE SUCCURSALE**

Conformément à une résolution datée du 13 mars 2009 du gérant de C/R Frontier Hungary Korlatolt Felelősségű Társaság, une société ayant son siège social à H-1026 Budapest, Pasaréti ut 25/A, Hongrie (la "Société"), la Société a décidé d'ouvrir une succursale au Grand Duché de Luxembourg et d'en demander l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Succursale").

Informations relatives à la Société:

- Dénomination sociale: C/R Frontier Hungary Korlatolt Felelősségű Társaság;
- Abréviation utilisée: C/R Frontier Kft;
- Droit de l'Etat dont relève la Société: Hongrie;
- Registre auprès duquel la Société est enregistrée: "Court of Registration" de Budapest, Hongrie;
- Numéro d'immatriculation de la Société auprès de "Court of Registration": Cg.01-09-906544;
- Forme sociale: Korlatolt Felelősségű Társaság (Kft.) équivalente à une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois;
- Siège social: H-1026 Budapest, Pasaréti ut 25/A, Hungary.

Informations relatives à la Succursale:

- Dénomination: C/R Frontier Hungary Limited Liability Company Luxembourg Branch;
- Adresse: 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

Activités: L'activité de la Succursale luxembourgeoise est la détention et la gestion de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises et étrangères. La Succursale luxembourgeoise peut également prendre toute action et mener toute opération se rattachant directement ou indirectement à son activité afin d'en faciliter l'accomplissement.

- Personne ayant le pouvoir d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter en justice:

\* En qualité de gérant:

\* Mr. Neville John Lancaster né le 1<sup>er</sup> Mai 1968 à Tokyo, Japon et résidant au 12 Linda Lane, Darien, Connecticut CT-06820, Etats-Unis d'Amérique.

Conformément aux statuts de la Société, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique.

- En tant que représentant permanent de la Société pour l'activité de la Succursale:

\* Mr. Neville John LANCASTER né le 1<sup>er</sup> Mai 1968 à Tokyo, Japon et résidant au 12 Linda Lane, Darien, Connecticut CT-06820, Etats-Unis d'Amérique.

La Succursale est valablement engagée par la signature de son représentant unique, ou en cas de pluralité de représentants, par la signature individuelle de l'un quelconque de ses représentants.

Le représentant unique ou le conseil des représentants, le cas échéant, peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2009037442/9396/80.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04641. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

**Perfume Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 550.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.125.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, public notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Investindustrial III L.P., a limited partnership registered under the laws of England, having its registered office at 1, Duchess Street, London, W1W 6AN, United Kingdom, with registration number LP 10560, represented by its general partner INVESTINDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey, having its regis-

tered office at 22, Grenville Street, St Hélier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Trade Register under number 86036,

here represented by Ms. Virginie Boussard, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of the proxy given under private seal given on December 18, 2008; and

2. Investindustrial IV L.P., having its registered office at 1, Duchess Street, London W 1 W 6AN, United Kingdom, registered with the Trade and Companies Register of London under number 12543, represented by its general partner BI-INVEST GP Limited, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, registered with the Jersey Trade and Companies Register under number 99032, here represented by Ms. Virginie Boussard, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of the proxy given under private seal given on December 18, 2008.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration. The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. Investindustrial III L.P. and Investindustrial IV L.P., prenamed, are the sole shareholders (the Shareholders) of PER-FUME HOLDINGS II S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.125, whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Maître Paul BETTINGEN, dated July 29, 2008 not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company). II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Splitting of the current fifty-five thousand (55,000) shares, having a par value of ten euro (EUR 10.-) each, into five hundred and fifty thousand (550,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, by way of the reduction of the par value of each share to one euro (EUR 1.-) and re-designation of such fifty-five thousand (55,000) shares into five hundred and fifty thousand (550,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Shares);

3. Restatement of article 5.1 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at five hundred and fifty thousand euro (EUR 550,000.-), represented by five hundred and fifty thousand (550,000) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each."; and

4. Miscellaneous.

III. The Shareholders have taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders, representing the entirety of the corporate share capital of the Company, waive the convening notices and the Shareholders represented, considering themselves as duly convened, declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

#### *Second resolution*

The Shareholders resolve to split the current fifty-five thousand (55,000) shares, having a par value of ten euro (EUR 10.-) each, into five hundred and fifty thousand (550,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, by way of the reduction of the par value of each share to one euro (EUR 1.-) and re-designation of such fifty-five thousand (55,000) shares into five hundred and fifty thousand (550,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

#### *Third resolution*

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at five hundred and fifty thousand euro (EUR 550,000.-), represented by five hundred and fifty thousand (550,000) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing parties, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1. Investindustrial III L.P., une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois anglaises, ayant son siège social au 1, Duchess Street, Londres, W1W 6AN, Royaume-Uni, avec le numéro d'immatriculation LP10560, représentée par son associé commandité INVESTINDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, une société constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 22, rue Grenville, St Hélier, Jersey, JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculée au Registre de Commerce de Jersey sous le numéro 86036,

ici représenté ici par Mlle Virginie Boussard, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 décembre 2008; et

2. Investindustrial IV L.P., ayant son siège social au 1, Duchess Street, Londres W 1 W 6AN, Royaume-Uni, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Londres sous le numéro 12543, représenté par son associé commandité BI-INVEST GP Limited, ayant son siège social à Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Iles Anglo-Normandes, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 99032,

ici représenté ici par Mlle Virginie Boussard, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 décembre 2008. Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement. Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Investindustrial III L.P. et Investindustrial IV L.P., mentionnés ci-dessus, sont les associés uniques (les Associés) de PERFUME HOLDINGS II S.à r.L, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.125, dont les statuts ont été modifiés suivant un acte notarié de Maître Paul BETTINGEN, en date du 29 juillet 2008 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Division des cinquante-cinq mille (55.000) parts sociales actuelles, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, en cinq cent cinquante mille (550.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par voie de réduction de la valeur nominale de chaque action à un euro (EUR 1) et redéfinition de ces cinquante-cinq mille (55.000) parts sociales en cinq cent cinquante mille (550.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales);

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000) représenté par cinq cent cinquante mille (550.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."; et

4. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première décision*

Les Associés, représentant l'entière du capital social de la Société, renoncent aux formalités de convocations et les Associés représentés, se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués, déclarent avoir parfaite connaissance de l'agenda qui leur a été communiqué par avance.

#### *Deuxième décision*

Les Associés décident de diviser les cinquante-cinq mille (55.000) parts sociales actuelles, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, en cinq cent cinquante mille (550.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par voie de réduction de la valeur nominale de chaque action à un euro (EUR 1) et redéfinition de ces cinquante-cinq mille (55.000) parts sociales en cinq cent cinquante mille (550.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

#### *Troisième décision*

Les Associés décident de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé de la manière suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000) représenté par cinq cent cinquante mille (550.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

*Frais*

Le montant global des frais, avances, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui sera payé par la Société ou qui lui sera refacturé à raison de cet acte, est estimé approximativement à mille deux cents Euro. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. BOUSSARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51557. Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur ff. (signé):* Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009038231/211/131.

(090043673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

---

**Marley Tile S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 112.377.

En date du 19 décembre 2007, le nom de Madame PROBST Marie-Jeanne est dorénavant le suivant:

Madame KIEFFER Marie-Jeanne

Le 2 février 2009.

F. DESLYPERE / P. GUSTIN

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009038852/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01928. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(090044407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

---

**La Sterne Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 45.600.

L'an deux mille neuf, le six février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire ("Assemblée") des actionnaires de "LA STERNE INVEST S.A." (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuellement au 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de "PXLgrowthPLAN Holding S.A.", en abrégé "PgP Holding S.A." suivant acte notarié dressé en date du 16 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 13 du 14 janvier 1994, page 589. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 45 600. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue par devant le notaire soussigné à la date du 05 mars 2001, laquelle assemblée fut publiée au Mémorial, le 22 octobre 2001, sous le numéro 905 et page 43 414.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- Transfert du siège social de la Société du 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article premier (1<sup>er</sup>), deuxième alinéa des statuts de la Société;

- Modification de l'article neuf (9) des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier l'article PREMIER (1<sup>er</sup>) deuxième alinéa des statuts de la Société lequel deuxième alinéa se lira désormais comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup> . 2<sup>ème</sup> alinéa.** "Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

*Deuxième résolution*

L'Assemblée DECIDE, en conséquence dudit transfert de siège, de modifier l'article NEUF (9) des statuts de la Société quant à l'endroit de la tenue de l'assemblée générale annuelle, de sorte que l'article NEUF (9) se lise désormais comme suit:

**Art. 9.** "L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de mars de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. LAZZARI, S. SZUMILAS, M. KRIEGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 février 2009. Relation: EAC/2009/1526. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009038547/239/66.

(090044043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

**Marley Tile S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 112.377.

Depuis septembre 2007, l'adresse privée de Madame Marie-Jeanne KIEFFER est la suivante:

68, Boulevard Prince Félix

L-1513 Luxembourg

Le 18 février 2009.

F. DESLYPERE / P. GUSTIN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009038854/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02156. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

**Columbus Luxembourg One S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.358.

In the year two thousand nine, on the twenty-seven of January.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

3i Pan European Buyouts 2006-08A LP, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD and registered under number LPO11276, represented by 3i 2004 GmbH & Co KG, acting as its general partner, 3i General Partner 2004 GmbH, acting as its general partner;

3i Pan European Buyouts 2006-08B LP, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD and registered under number LPO 11277, duly represented by 3i 2004 GmbH & Co KG, acting as its general partner, 3i General Partner 2004 GmbH, acting as its general partner;

3i Pan European Buyouts 2006-08C LP, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD and registered under number LP011278, duly represented by 3i 2004 GmbH & Co KG, acting as its general partner, 3i General Partner 2004 GmbH, acting as its general partner;

3i Europartners Va LP, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD and registered under number LP011419, duly represented by 3i Europartners V Verwaltungs GmbH & Co. KG, acting as its general partner, represented by 3i Verwaltungs V GmbH, acting as its general partner;

3i Europartners Vb LP, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD and registered under number LP011420, duly represented by 3i Europartners V Verwaltungs GmbH & Co. KG, acting as its general partner, represented by 3i Verwaltungs V GmbH, acting as its general partner; and

3i Group Investments LP, having its registered office at 91 Waterloo Road, SE1 8XP London and registered under number LP06504, duly represented by 3i 2004 GmbH & Co KG, its general partner, represented by 3i General Partner 2004 GmbH, its general partner;

Here represented by Mrs. Flora Gibert, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given in Frankfurt on 22 January 2009.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of Columbus Luxembourg One S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed of Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on 11 October 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.358 whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 20 April 2007.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

*Second resolution*

The shareholders decide to appoint as liquidator of the Company, Antoine Clauzel, company director, born on 12 December 1952 at Reims, France, having his professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, who declared to accept that mandate in his engagement letter.

*Third resolution*

The shareholders decide that the liquidator shall receive the powers as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind to its willingness.

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day and time mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, instrumentant.

#### ONT COMPARU

3i Pan European Buyouts 2006-08A LP, ayant son siège social au 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD et enregistrée sous le numéro LPO11276, représentée par 3i 2004 GmbH & Co KG, agissant en tant que son general partner, 3i General Partner 2004 GmbH, agissant en tant que son general partner,

3i Pan European Buyouts 2006-08B LP, ayant son siège social au 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD et enregistrée sous le numéro LP011277, représentée par 3i 2004 GmbH & Co KG, agissant en tant que son general partner, 3i General Partner 2004 GmbH, agissant en tant que son general partner,

3i Pan European Buyouts 2006-08C LP, ayant son siège social au 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD et enregistrée sous le numéro LP011278, représentée par 3i 2004 GmbH & Co KG, agissant en tant que son general partner, 3i General Partner 2004 GmbH, agissant en tant que son general partner,

3i Europartners Va LP, ayant son siège social au 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD et enregistrée sous le numéro LP011419, représentée par 3i Europartners V Verwaltungs GmbH & Co. KG, agissant en tant que son general partner, représentée par 3i Verwaltungs V GmbH, agissant en tant que son general partner,

3i Europartners Vb LP, ayant son siège social au 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD et enregistrée sous le numéro LP011420, représentée par 3i Europartners V Verwaltungs GmbH & Co. KG, agissant en tant que son general partner, représentée par 3i Verwaltungs V GmbH, agissant en tant que son general partner, et

3i Group Investments LP, ayant son siège social au 91 Waterloo Road, SE1 8XP Londres et enregistrée sous le numéro LP06504, représentée par 3i 2004 GmbH & Co KG, agissant en tant que son general partner, représentée par 3i General Partner 2004 GmbH, agissant en tant que son general partner,

ici représentés par Madame Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé données à Frankfurt, en date du 22 janvier 2009.

Les procurations signées ne varientur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de Columbus Luxembourg One S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant un acte du notaire Henri Hellinckx, résidant à Mersch, en date du 11 octobre 2006, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.358 dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 20 avril 2007.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les associés décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de nommer en tant que liquidateur, Antoine Clauzel, directeur de société, né le 12 décembre 1952 à Reims, France, ayant son adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, qui a déclaré accepter ce mandat en vertu de sa lettre de mission.

*Troisième résolution*

Les associés décident que le liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande des comparantes le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date et l'heure donnée en tête.

Le document ayant été lu à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, la comparante a signée avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 janvier 2009. Relation: LAC/2009/3227. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009038239/211/137.

(090043518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

**BSN medical Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.000.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.321.

*Extract of the written resolution of the partners of the company dated on march 3<sup>rd</sup>, 2009*

- The resignation of Mr, Bill Colvin as B-Manager is accepted.

- Mr. Graham Siddle; born on March 9th, 1950; Executive Vice Chairman; professionally residing at Quickbornstrasse 24, D-20253 Hamburg is appointed for his replacement as B-Manager of the company with immediate effect for an unlimited time.

Certified copy

*Extrait de la résolution prise par les associés en date du 3 mars 2009*

- La démission de Mr Bill Colvin en tant que gérant de catégorie B est acceptée.

- Mr. Graham Siddle; né le 9 mars 1950; Executive Vice Chairman; résidant professionnellement au Quickbornstrasse 24, D-20253 Hamburg est nommé en tant que gérant de catégorie B de la société avec effet immédiat. Il est nommé pour une période illimitée.

Certifié conforme  
BSN medical Luxembourg Holding S.à r.l.  
N. HELLING / J-P REILAND  
B-Manager / A-Manager

Référence de publication: 2009038884/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05673. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

**CPP Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.012.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.666.

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of CPP Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.666 (the Company), incorporated by deed on the 4<sup>th</sup> of April 2007, published in the Mémorial C on the 19<sup>th</sup> of June 2007, number 1.316.

There appeared

1. CEE Property Development Portfolio B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap), organised under the laws of The Netherlands, with registered office at Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, registered under number 34211211 (CPDP),

represented by Thierry Lohest, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 11 February 2009; and

2. Jaccor 2 B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap), organised under the laws of The Netherlands, with registered office at Van Heuven Goedhartlaan 937, 1181 LD Amstelveen, registered under number 34266682 (J2 and together with CPDP, the Shareholders),

represented by Fabrice Geimer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 11 February 2009;

The said powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities. The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. CPDP holds all the 2,500 Class A shares in the share capital of the Company and J2 holds all the 10,000 Class B shares in the share capital of the Company (in total 12,500 shares representing all the outstanding shares of the Company);

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 15,000,000 (fifteen million euros) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 2,500 (two thousand five hundred) Class A shares and 10,000 (ten thousand) Class B shares having a par value of EUR 1 (one euro) each, to EUR 15,012,500 (fifteen million twelve thousand five hundred euro), by the issuance of 15,000,000 (fifteen million) new shares having a par value of EUR 1 (one euro) each, having the same rights as the existing class A shares;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1 above;

3. Subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under items 1 and 2 above;

4. Amendment of the register of Shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to the Manager of the Company and to any Notary or employee of the notarial office certifying the extraordinary general meeting minutes of the Company, to proceed on behalf the Company with registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;

5. Amendment to article 14.1.1 of the Articles by replacing the word "partners" by the words "votes irrespective of the classes of shares";

6. In accordance with article 14.2 of the Articles, approval (i) to dismiss the current executive of CP Praha s.r.o., (ii) to appoint Mr Tomas Hlavac and Mr Jan Domiter as new executives of CP Praha s.r.o., (iii) to establish a supervisory board within CP Praha s.r.o. with Mr Milan Ganik as chairman, and (iv) to amend the Memorandum of Association of CP Praha s.r.o. to reflect the changes mentioned under (i) to (in);

## 7. Miscellaneous.

III. the Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase and they hereby increase the share capital of the Company by an amount of EUR 15,000,000 (fifteen million euros) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a par value of EUR 1 (one euro) each, to EUR 15,012,500.- (fifteen million twelve thousand five hundred euros), by the issuance of 15,000,000 (fifteen million) new Class A shares having a par value of EUR 1 (one euro) each, having the same rights as the existing Class A shares.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription and Payment*

CPDP declares to subscribe to 15,000,000 (fifteen million) new Class A shares having a par value of EUR 1 (one euro) each, having the same rights as the existing Class A shares, in the Company and to pay up such shares by a contribution in kind consisting of EUR 15,000,000 (fifteen million euros) previously credited to the share premium account of the Company by CPDP as holder of Class A shares which in accordance with article 5.1 of the Articles of the Company remained allocated to the Class A shares only. The contribution in kind to the Company, in an aggregate amount of EUR 15,000,000 (fifteen million euros) is to be allocated to the share capital account of the Company. It results furthermore from a certificate dated 11 February 2009, issued by the management of the Company, that:

1. A share premium in the amount of EUR 15,000,000 (fifteen million euros) has been paid in respect of the Class A shares.
2. The amount of EUR 15,000,000 (fifteen million euros) stands to the account "share premium" of the Company in respect of Class A shares.
3. CPDP paid in the share premium in respect of Class A shares and is the only holder of Class A shares.
4. Based on general accepted accounting principles, the value of the Class A shares share premium is at least EUR 15,000,000 (fifteen million euros) as per the attached balance sheet dated 11 February 2009 and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is, further to the increase, as follows:

CPDP .....	15,002,500 Class A shares
J2 .....	10,000 Class B shares
Total: .....	15,012,500 shares

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is fixed at EUR 15,012,500 (fifteen million twelve thousand five hundred euros) represented by 15,002,500 (fifteen million two thousand five hundred) Class A shares in registered form with a par value of EUR 1 (one euro) each (the Class A Shares) and ten thousand (10,000) Class B shares in registered form with a par value of EUR 1 (one euro) each (the Class B Shares), all subscribed and fully paid-up. For all intents and purposes, any share premium paid on any shares within a given share class shall remain allocated to the shares within such class only."

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes The Manager of the Company and any Notary or employee of the Notarial office certifying the extraordinary general meeting minutes of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued Class A shares in the register of shareholders of the Company.

*Fifth resolution*

The Shareholders resolve to amend article 14.1.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"14.1.1 Unless otherwise provided for in these Articles, ordinary decisions are only validly taken insofar as they are adopted in a General Meeting by a simple majority of the votes irrespective of the classes of shares."

*Sixth resolution*

The Shareholders resolve in accordance with article 14.2 of the Articles, (i) to dismiss the current executive of CP Praha s.r.o., (ii) to appoint Mr Tomas Hlavac and Mr Jan Domiter as new executives of CP Praha s.r.o., (iii) to establish a supervisory board within CP Praha s.r.o. with Mr Milan Ganik as chairman, and (iv) to amend the Memorandum of Association of CP Praha s.r.o. to reflect the changes mentioned under (i) to (iii). The implementation of these resolutions, as far as they relate to CP Praha s.r.o., will be carried out by the relevant decision making bodies within CP Praha s.r.o.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le douze février.

Par-devant Maitre Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de CPP Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.666 (la Société), constituée par acte du 4 avril 2007, publié au Mémorial C du 29 juin 2007, numéro 1.316.

**ONT COMPARU:**

1. CEE Property Development Portfolio B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap), régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, immatriculée sous le numéro 34211211 (CPDP),

ici représentée par Thierry Lohest, avocat résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 février 2009, et

2. Jaccor 2 B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap) régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Van Heuven Goedhartlaan 937, 1181 LD Amsterdam, immatriculée sous le numéro 34266682 (J2 et avec CPDP, les Associés) ici représentée par Fabrice Geimer, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 février 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signées par ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexes au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. CPDP détient la totalité les 2.500 parts de Classe A dans le capital social de la Société et J2 détient la totalité des 10.000 parts de Classe B dans le capital social de la Société (soit un total de 12.500 parts sociales représentant la totalité des parts sociales de la Société);

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 15.000.000 (quinze millions d'euros) afin de porter le capital social de la société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 2.500 (deux mille cinq cent) parts de Classe A et 10.000 (dix mille) parts de Classe B d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à EUR 15.012.500 (quinze millions douze mille cinq cents euros), par l'émission de 15.000.000 (quinze millions) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales de Classe A déjà existantes.

2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital précisé au point 1. ci-dessus;

3. Modification de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social mentionné aux points 1 et 2 ci-dessus;

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin de prendre en compte les modifications susmentionnées donnant pouvoir et autorité au gérant de la Société et à tout notaire ou employé de l'étude notariale certifiant l'assemblée générale extraordinaire de la Société, pour l'enregistrement des nouvelles parts sur le registre des parts sociales de la Société;

5. Modification de l'article 14.1.1 des Statuts pour remplacer le mot "associés" par les mots "votes sans prendre en considération les classes de parts sociales";

6. Conformément à l'article 14.2 des Statuts, approbation de (i) mettre fin au mandat du directeur actuel de CP Praha s.r.o., (ii) nommer Monsieur Tomas Hlavac et Monsieur Jan Domiter comme nouveaux directeurs de CP Praha s.r.o., (iii) créer un conseil de surveillance au sein de CP Praha s.r.o. avec Monsieur Milan Ganik comme Président, et (iv) modifier le Mémorandum of Association de CP Praha s.r.o. afin de refléter les modifications mentionnées aux points de (i) à (iii);

7. divers.

III. les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter et augmentent par le présent acte le capital social de la Société d'un montant de EUR 15.000.000 (quinze millions d'euros) afin de porter le capital social de la société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à EUR 15.012.500 (quinze millions douze mille cinq cents euros), par l'émission de 15.000.000 (quinze millions) de nouvelles parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, ayant les mêmes droits que ceux des parts sociales de Classe A déjà existantes.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription et le paiement total de l'augmentation de capital comme suit:

*Souscription et paiement*

CPDP déclare souscrire à 15.000.000 (quinze millions) de parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales de Classe A existantes, dans la Société et de les libérer par un apport en nature de EUR 15.000.000 (quinze millions) crédité précédemment au compte de prime d'émission de la Société par CPDP en sa qualité de détenteur des parts sociales de Classe A qui conformément à l'article 5.1 des Statuts de la Société reste affecté aux parts sociales de Classe A uniquement.

L'apport en nature à la Société, d'un montant global de EUR 15.000.000 (quinze millions d'euros) sera affecté au compte du capital social de la Société. Il résulte, de plus, du certificat daté du 11 février 2009, délivré par la gérance de la Société, que:

1. une prime d'émission d'un montant de EUR 15.000.000 (quinze millions d'euros) a été versée en relation avec les parts sociales de Classe A.

2. Le montant de EUR 15.000.000 (quinze millions d'euros) a été bloqué sur le compte de prime d'émission de la Société relativement aux parts sociales de Classe A.

3. CPDP a versé la prime d'émission en relation avec les parts sociales de Classe A et est l'unique détenteur des parts sociales de Classe A.

4. Sur la base des principes comptables généralement acceptés, la valeur d'émission des parts sociales de Classe A est évaluée à au moins EUR 15.000.000 (quinze millions d'euros) comme l'indique le bilan daté du 11 février 2009 et depuis la date du bilan aucune modification matérielle n'a eu lieu qui aurait déprécier l'apport effectué à la Société.

Ledit certificat, après avoir été signé et validé par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés décide d'enregistrer que l'actionnariat de la Société, suite à l'augmentation, se compose comme suit:

CPDP .....	15.002.500 parts sociales de Classe A
J2 .....	10.000 parts sociales de Classe B
Total: .....	15.012.500 parts sociales

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quinze millions douze mille cinq cents euros (EUR 15.012.500) représenté par quinze millions deux mille cinq cents (15.002.500) parts sociales nominatives de classe A enregistrées d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A) et dix mille (10.000) parts sociales nominatives de Classe B enregistrées ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe B), toutes souscrites et entièrement libérées. Toute prime d'émission payée sur toute part sociale à l'intérieur d'une classe de parts sociales donnée restera affectée aux parts sociales de cette classe seulement.

*Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés au gérant de la Société et au Notaire ou tout employé de l'étude notariale pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales de Classe A nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

*Cinquième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 14.1.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"14.1.1 Sous réserve de dispositions contraires dans les présents Statuts, des décisions ordinaires ne seront valables que dans la mesure où elles sont adoptées lors de l'Assemblée Générale par la majorité simple des votes sans prendre en considération les classes de parts sociales".

*Sixième résolution*

Les Associés décident conformément à l'article 14.2 des Statuts, (i) de mettre fin au mandat du directeur actuel de CP Praha s.r.o., (ii) de nommer Monsieur Tomas Hlavac et Monsieur Jan Domiter comme nouveaux directeurs de CP Praha s.r.o., (iii) de créer un conseil de surveillance au sein de CP Praha s.r.o. avec Monsieur Milan Ganik comme directeur, et (iv) de modifier le Mémorandum of Association de CP Praha s.r.o. afin de refléter les modifications mentionnées sous les points (i) à (iii). La mise en application de ces résolutions, pour autant qu'elles concernent CP Praha s.r.o., seront réalisées par les organes de décision au sein de CP Praha s.r.o.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à sept mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que, sur les demandes des parties comparantes, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: T. LOHEST, F. GEIMER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 février 2009. Relation: LAC/2009/6043. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009038242/211/238.

(090043644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

**Eterlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 29.029.

Depuis septembre 2007, l'adresse privée de Madame Marie-Jeanne KIEFFER est la suivante:

68, Boulevard Prince Félix

L-1513 Luxembourg

Le 18 février 2009.

B. STAINIER / P. GUSTIN

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009038864/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02150. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090044392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

**Edelweiss 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 145.258.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix mars.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EDELWEISS PROPERTIES S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg B 83 .723,

ici représentée par deux de ses administrateurs, Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés et Monsieur Albert AFLALO, administrateur de sociétés, tous deux demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, habilités à engager la société par leur signature conjointe.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "EDELWEISS 1 S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare souscrire les mille (1.000) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE QUATRE CENTS EUROS (1.400.- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - a) Madame Joëlle MAMANE, administrateur de société, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
  - b) Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de société, née à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

c) Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION S.à r.l., ayant son siège social "Le Dôme", Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67.501.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.Mamane, A. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mars 2009. Relation: LAC/2009/9414. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Fr. Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009038266/220/185.

(090043352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

**Financière Eternit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 32.491.

—  
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 14 novembre 2008

(...)

«Le Conseil prend acte de la démission de Kenneth Sharp et d'Olivier Suwier en tant qu'administrateurs de la société en date du 30 janvier 2009. Le Conseil décide de remplacer Kenneth Sharp par Karel De Wilde, demeurant 9050 Gent (Belgique), Emiel Van Swedenlaan 8, qui achèvera le terme du mandat de Kenneth Sharp, à savoir l'assemblée générale de mai 2010. Le Conseil décide par ailleurs de remplacer Olivier Suwier par Dirk Jacobs, demeurant à 1700 Dilbeek (Belgique), Achter d'Abdij 36, qui achèvera le terme du mandat d'Olivier Suwier, à savoir l'assemblée générale de mai 2011. Ces décisions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale ordinaire.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Pour le Conseil d'Administration

F. DESLYPERE / P. GUSTIN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009038865/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02153. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

**Finrest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 145.254.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre mars.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

S.C. FIRST VENTURES SA, ayant son siège social à Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, ici représentée par Madame Valérie WESQUY, demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-vue, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer ainsi:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FINREST S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier, organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, dans tout le territoire mondial, et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent vingt (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie ou toutes voies électroniques étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou toutes voies électroniques. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

S.C. FIRST VENTURES S.A. . . . . .	310
Total: trois cent vingt actions . . . . .	310

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille sept cent cinquante (1.750,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Valérie WESQUY, employée privée, née à Mont Saint Martin (France), le 6 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-vue; administrateur de type B

- Monsieur Alfredo Antonio SERICA, président, né à Naples (Italie), le 21 septembre 1967 et demeurant à Luvigilana 18, Via Ceresio (Ticino) (Italie) Bellinzona (Suisse) administrateur de type A

- Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée née à Ortona (Italie), le 1<sup>er</sup> juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faiencerie. administrateur de type B

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société SER.COM Sàrl, ayant son siège social à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.942.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wesquy, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 12 mars 2009. Relation: EAC/2009/2739. Reçu soixante-quinze (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux comparants sur demande aux fins de la publication au Mémorial C du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 18 mars 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009038269/209/149.

(090043287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

**Lux Diamond Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 100.659.

Hiermit erklären ihre sofortige Demissionierung

- als Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft Lux Diamond Technologies s.a.

Herr Franc SMIDT und

Herr Vladislav REGER;

- als geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder

Herr Franc SMIDT und

Herr Vladislav REGER.

Luxemburg, 02.01.2009.

Franc SMIDT / Vladislav REGER.

Référence de publication: 2009038407/2323/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05137. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090043247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

**Alymere Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.462.

In the year two thousand and nine on the second day of March,

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Alymere Investments Two Limited, an exempted company with liability limited by shares incorporated under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under registration number MC-220142 and having its registered office at c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and its place of effective management («siège de direction effective») at 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom, here represented by Me Marie-Claude FRANK, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 2, 2009.

Said proxy after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed is the sole shareholder of "Alymere Investments S.à r.l.", having its registered office in 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg under number B 125.462, incorporated on March 23, 2007 by deed of Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, published in the Memorial C of May 24, 2007, number 965 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on October 14, 2008, published in the Memorial C of November 8, 2008, number 2725.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up that the sole shareholder of the Company has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to change the corporate capital currency of the Company from United States Dollars to Pounds Sterling and to fix the Company's issued capital at one million two hundred and three thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 1,203,600.-) represented by:

a) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares ("O-Shares") having a nominal value of sixty pence Sterling (GBP 0.60) each and an aggregate share premium of three million four hundred and eighty-nine thousand three hundred and eighty-eight Pounds Sterling and seventy-eight pence (GBP 3,489,388.78);

b) one million one thousand seven hundred and fifty (1,001,750) redeemable class A preference shares ("A Preference Shares") having a nominal value of sixty pence Sterling (GBP 0.60) each and an aggregate share premium of one billion three hundred and ninety-eight million one hundred and ninety-eight thousand eighty-four Pounds Sterling and twenty-six pence (GBP 1,398,198,084.26); and

c) one million one thousand seven hundred and fifty (1,001,750) redeemable class B preference shares ("B Preference Shares") having a nominal value of sixty pence Sterling (GBP 0.60) each and an aggregate share premium of one billion three hundred and ninety-eight million one hundred and ninety-eight thousand eighty-four Pounds Sterling and twenty-six pence (GBP 1,398,198,084.26),

by way of (i) conversion of the capital currency of the Company from United States Dollars to Pounds Sterling at the official applicable exchange USD/GBP rate of 1.4323 of February 26, 2009 at 5.30 p.m. and (ii) a capital reduction by transfer to share premium of the Company of an amount of one hundred and ninety-six thousand nine hundred and forty-four Pounds Sterling and fifty-eight pence (GBP 196,944.58) necessary for rounding purposes.

Furthermore, the sole shareholder resolved to fix the Company's authorised capital at two million four hundred and seven thousand two hundred Pounds Sterling (GBP 2,407,200.-) divided into:

a) five thousand (5,000) O-Shares having a nominal value of sixty pence Sterling (GBP 0.60) each and an aggregate share premium of six million nine hundred and seventy-eight thousand seven hundred and seventy-seven Pounds Sterling and fifty-six pence (GBP 6,978,777.56);

b) two million three thousand five hundred (2,003,500) A Preference Shares having a nominal value of sixty pence Sterling (GBP 0.60) each and an aggregate share premium of two billion seven hundred and ninety-six million three hundred and ninety-six thousand one hundred and sixty-eight Pounds Sterling and fifty-two pence (GBP 2,796,396,168.52); and

c) two million three thousand five hundred (2,003,500) B Preference Shares having a nominal value of sixty pence Sterling (GBP 0.60) each and an aggregate share premium of two billion seven hundred and ninety-six million three hundred and ninety-six thousand one hundred and sixty-eight Pounds Sterling and fifty-two pence (GBP 2,796,396,168.52).

*Second resolution*

Subsequently, the sole shareholder resolved to amend article 6.1 and the first paragraph of article 6.4 of the articles of association of the Company (all other provisions remaining unchanged) in order to reflect this change of the capital currency as follows:

**" Art. 6. Share Capital - Shares**

**A) Share capital**

6.1 The issued corporate share capital is fixed at one million two hundred and three thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 1,203,600.-) represented by:

a) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares ("O-Shares") having a nominal value of sixty pence Sterling (GBP 0.60) each and an aggregate share premium of three million four hundred and eighty-nine thousand three hundred and eighty-eight Pounds Sterling and seventy-eight pence (GBP 3,489,388.78);

b) one million one thousand seven hundred and fifty (1,001,750) redeemable class A preference shares ("A Preference Shares") having a nominal value of sixty pence Sterling (GBP 0.60) each and an aggregate share premium of one billion three hundred and ninety-eight million one hundred and ninety-eight thousand eighty-four Pounds Sterling and twenty-six pence (GBP 1,398,198,084.26); and

c) one million one thousand seven hundred and fifty (1,001,750) redeemable class B preference shares ("B Preference Shares") having a nominal value of sixty pence Sterling (GBP 0.60) each and an aggregate share premium of one billion three hundred and ninety-eight million one hundred and ninety-eight thousand eighty-four Pounds Sterling and twenty-six pence (GBP 1,398,198,084.26).

(...)

6.4 The company shall have an authorised capital of two million four hundred and seven thousand two hundred Pounds Sterling (GBP 2,407,200.-), divided into:

a) five thousand (5,000) O-Shares having a nominal value of sixty pence Sterling (GBP 0.60) each and an aggregate share premium of six million nine hundred and seventy-eight thousand seven hundred and seventy-seven Pounds Sterling and fifty-six pence (GBP 6,978,777.56);

b) two million three thousand five hundred (2,003,500) A Preference Shares having a nominal value of sixty pence Sterling (GBP 0.60) each and an aggregate share premium of two billion seven hundred and ninety-six million three hundred and ninety-six thousand one hundred and sixty-eight Pounds Sterling and fifty-two pence (GBP 2,796,396,168.52); and

c) two million three thousand five hundred (2,003,500) B Preference Shares having a nominal value of sixty pence Sterling (GBP 0.60) each and an aggregate share premium of two billion seven hundred and ninety-six million three hundred and ninety-six thousand one hundred and sixty-eight Pounds Sterling and fifty-two pence (GBP 2,796,396,168.52). (...)"

#### *Third resolution*

The sole shareholder resolved to change the Company's financial year currently running from 15 October and ending on 14 October of the following year to a period starting on 3 March and expiring on 2 March of the following year.

The current financial year of the Company will hence be changed so as to end on 2 March rather than 14 October 2009.

#### *Fourth resolution*

The sole shareholder resolved to amend article 14.1 of the Company's articles of association (all other provisions remaining unchanged) so as to reflect this change of the financial year as follows:

#### **" Art. 14. Financial year**

14.1 The company's financial year shall begin on the third day of March and shall terminate on the second day of March of the following year. (...)"

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 2,000.- €.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by first and surname, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version**

L'an deux mille neuf, le deux mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Alymere Investments Two Limited, une société à responsabilité limitée exempte constituée sous le droit des Iles Cayman, immatriculée auprès du Registre des Iles Cayman (Companies' House) sous le numéro d'immatriculation MC-220142 et ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman et son siège de direction effective à 5 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 4BB, Royaume-Uni, ici représentée par Me Marie-Claude FRANK, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée le 2 mars 2009.

Laquelle procuration sera signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de «Alymere Investments S.à r.l.», ayant son siège social au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.462,

constituée le 23 mars 2007 suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederaanven, publié au Mémorial C du 24 mai 2007, numéro 965 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire le 14 octobre 2008, publié au Mémorial C du 8 novembre 2008, numéro 2725.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter que l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé de changer la devise du capital social de la Société de Dollars Américains en Livres Sterling et de fixer le capital émis de la Société à un million deux cent trois mille six cents Livres Sterling (GBP 1.203.600,-) représenté par:

a) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires ("Parts O") ayant une valeur nominale de soixante pence Sterling (GBP 0,60) chacune et une prime d'émission totale de trois millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-huit Livres Sterling et soixante-dix-huit pence (GBP 3.489.388,78);

b) un million mille sept cent cinquante (1.001.750) parts sociales préférentielles de classe A rachetables («Parts Préférentielles de classe A») ayant une valeur nominale de soixante pence Sterling (GBP 0,60) chacune et une prime d'émission totale d'un milliard trois cent quatre-vingt-dix-huit millions cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-quatre Livres Sterling et vingt-six pence (GBP 1.398.198.084,26); et

c) un million mille sept cent cinquante (1.001.750) parts sociales préférentielles de classe B rachetables («Parts Préférentielles de classe B») ayant une valeur nominale de soixante pence Sterling (GBP 0,60) chacune et une prime d'émission totale d'un milliard trois cent quatre-vingt-dix-huit millions cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-quatre Livres Sterling et vingt-six pence (GBP 1.398.198.084,26),

au moyen (i) d'une conversion de la devise de capital de la Société de Dollars Américains en Livres Sterling au taux de change officiel applicable de USD/GBP 1,4323 au 26 février 2009 à 17h30 et (ii) d'une réduction de capital par transfert au compte prime d'un montant de cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quarante-quatre Livres Sterling et cinquante-huit pence (GBP 196.944,58) nécessaire pour des besoins d'arrondis.

Par ailleurs, l'associé unique a décidé de fixer le capital autorisé de la Société à deux millions quatre cent sept mille deux cents Livres Sterling (GBP 2.407.200,-) représenté par:

a) cinq mille (5.000) Parts O ayant une valeur nominale de soixante pence Sterling (GBP 0,60) chacune et une prime d'émission totale de six millions neuf cent soixante-dix-huit mille sept cent soixante-dix-sept Livres Sterling et cinquante-six pence (GBP 6.978.777,56);

b) deux millions trois mille cinq cents (2.003.500) Parts Préférentielles de classe A ayant une valeur nominale de soixante pence Sterling (GBP 0,60) chacune et une prime d'émission totale de deux milliards sept cent quatre-vingt-seize millions trois cent quatre-vingt-seize mille cent soixante-huit Livres Sterling et cinquante-deux pence (GBP 2.796.396.168,52); et

c) deux millions trois mille cinq cents (2.003.500) Parts Préférentielles de classe B ayant une valeur nominale de soixante pence Sterling (GBP 0,60) chacune et une prime d'émission totale de deux milliards sept cent quatre-vingt-seize millions trois cent quatre-vingt-seize mille cent soixante-huit Livres Sterling et cinquante-deux pence (GBP 2.796.396.168,52).

*Deuxième résolution*

En conséquence, l'associé unique a décidé de modifier l'article 6.1 et le premier paragraphe de l'article 6.4 des statuts de la Société (toutes les autres dispositions demeurant inchangées) de manière à refléter ce changement de devise du capital comme suit:

**«Art. 6. Capital social - Parts sociales**

**A) Capital social**

6.1 Le capital social émis est fixé à un million deux cent trois mille six cents Livres Sterling (GBP 1.203.600,-) représenté par:

a) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires ("Parts O") ayant une valeur nominale de soixante pence Sterling (GBP 0,60) chacune et une prime d'émission totale de trois millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-huit Livres Sterling et soixante-dix-huit pence (GBP 3.489.388,78);

b) un million mille sept cent cinquante (1.001.750) parts sociales préférentielles de classe A rachetables («Parts Préférentielles de classe A») ayant une valeur nominale de soixante pence Sterling (GBP 0,60) chacune et une prime d'émission totale d'un milliard trois cent quatre-vingt-dix-huit millions cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-quatre Livres Sterling et vingt-six pence (GBP 1.398.198.084,26); et

c) un million mille sept cent cinquante (1.001.750) parts sociales préférentielles de classe B rachetables («Parts Préférentielles de classe B») ayant une valeur nominale de soixante pence Sterling (GBP 0,60) chacune et une prime d'émission totale d'un milliard trois cent quatre-vingt-dix-huit millions cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-quatre Livres Sterling et vingt-six pence (GBP 1.398.198.084,26).

(...)

6.4 La société aura un capital autorisé de deux millions quatre cent sept mille deux cents Livres Sterling (GBP 2.407.200,-) représenté par:

a) cinq mille (5,000) Parts O ayant une valeur nominale de soixante pence Sterling (GBP 0,60) chacune et une prime d'émission totale de six millions neuf cent soixante-dix-huit mille sept cent soixante-dix-sept Livres Sterling et cinquante-six pence (GBP 6.978.777,56);

b) deux millions trois mille cinq cents (2.003.500) Parts Préférentielles de classe A ayant une valeur nominale de soixante pence Sterling (GBP 0,60) chacune et une prime d'émission totale de deux milliards sept cent quatre-vingt-seize millions trois cent quatre-vingt-seize mille cent soixante-huit Livres Sterling et cinquante-deux pence (GBP 2.796.396.168,52); et

c) deux millions trois mille cinq cents (2.003.500) Parts Préférentielles de classe B ayant une valeur nominale de soixante pence Sterling (GBP 0,60) chacune et une prime d'émission totale de deux milliards sept cent quatre-vingt-seize millions trois cent quatre-vingt-seize mille cent soixante-huit Livres Sterling et cinquante-deux pence (GBP 2.796.396.168,52).»

#### Troisième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société, qui actuellement commence le 15 octobre et se termine le 14 octobre de l'année suivante, de manière à ce qu'elle commence dorénavant le 3 mars et expire le 2 mars de l'année suivante.

L'année sociale de la Société actuellement en cours sera ainsi changée de manière à ce qu'elle se termine le 2 mars au lieu du 14 octobre 2009.

#### Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de modifier par conséquent l'article 14.1 des statuts de la Société (toutes les autres dispositions demeurant inchangées) de manière à refléter ce changement de l'année sociale comme suit:

##### «Art. 14. Année comptable.

14.1 L'année sociale commencera le troisième jour du mois de mars et finira le deuxième jour du mois de mars de l'année suivante. (...)».

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à 2.000.- €.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-Cl. Frank, Frieders.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 mars 2009. Relation: LAC/2009/8809. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009038290/212/215.

(090043467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

#### **Compagnie Internationale des Marques S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.437.

#### *Auszug aus den Beschlüssen des Protokolls der Verwaltungsratssitzung vom 30. April 2008*

Nach der Kündigung von Herrn Eike EBERT als Vorstandsvorsitzender und als Verwaltungsratsmitglied, wird FIDESCO S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, als Verwaltungsratsmitglied kooptiert, bis zur Generalversammlung die über die Bilanz per 31.12.2007 abstimmt.

Herr Luc BRAUN wird als Vorstandsvorsitzender ernannt.

Diese Beschlüsse werden zur Ratifizierung bei der nächsten Generalversammlung vorgelegt.

Gleichautender Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2009038488/504/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04890. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

### **Graphix-Solution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6692 Moersdorf, 16, Am Enneschten Flouer.

R.C.S. Luxembourg B 145.271.

#### — STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun.

Den dreizehnten März.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Marco SCHMITT, Mediengestalter, wohnhaft in D-54298 Welschbillig-Ittel, Kylltalweg 12.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

#### **Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Graphix-Solution S.à r.l.".

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Moersdorf.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Gegenstand die Gestaltung von Printmedien.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

#### **Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in einen (1) Anteil von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), welche integral durch Herrn Marco SCHMITT, Mediengestalter, wohnhaft in D-54298 Welschbillig-Ittel, Kylltalweg 12, übernommen wurden.

Der Anteil wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

#### **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht

worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

#### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

#### *Erklärung*

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Marco SCHMITT, Mediengestalter, wohnhaft in D-54298 Welschbillig-Ittel, Kylltalweg 12.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6692 Moersdorf, 16, Am Enneschten Flouer.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. SCHMITT, Henri BECK

Echternach à Echternach, le 13 mars 2009. Relation: ECH/2009/304. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 18. März 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009038299/201/104.

(090043469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

**Hole In 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 133.844.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 5 mars 2009*

- Madame Mireille SPARTZ-DE BERNARDI, demeurant à L-4965 Clemency, 44, rue de Sélange est révoquée de son poste d'administrateur délégué et d'administrateur de la société avec effet immédiat.
- La démission de Monsieur Jean-Paul FRANK de son mandat d'administrateur est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Bertrand SCHMIT, demeurant 9B, Plateau Altmünster à L-1123 Luxembourg est nommé administrateur unique avec pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009038831/503/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02833. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

**Chorale Lidderfrënn, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3920 Mondercange, Centre Culturel «Gänkelchen».

R.C.S. Luxembourg F 7.906.

—  
L'assemblée générale extraordinaire du 24 mars 2007 de l'association CHORALE LIDDERFRËNN a décidé de remplacer les statuts du 12 Février 1989 par les nouveaux statuts ci-après et de se constituer ainsi en association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée "CHORALE LIDDERFRËNN", Association sans but lucratif

**Art. 2.** Le siège est à Mondercange et sa durée est illimitée.

**Art. 3.** L'association a pour objet de développer et de promouvoir la pratique du chant choral et la formation musicale, ainsi que par extension toutes activités qui se rapportent directement ou indirectement à la vie musicale et socioculturelle. L'association est politiquement et confessionnellement neutre.

**Art. 4.** Sont membres de l'association tous les choristes, membres du conseil d'administration, portes drapeaux, archivistes, ainsi que toutes les autres personnes participant activement à la vie sociale de l'association.,

Ne peut devenir membre de l'association que toute personne ayant au moins atteint l'âge de 16 ans.

Le nombre des membres de l'association est illimité. Il ne pourra cependant être inférieur à 5.

Les personnes qui désirent devenir membres de l'association sans but lucratif présentent une demande d'admission au conseil d'administration qui statue sur le bien-fondé de cette demande.

**Art. 5.** Les membres actifs versent à l'association une cotisation annuelle dont le montant, qui ne peut excéder 25€, est fixé chaque année par l'assemblée générale.

**Art. 6.** La qualité de membre actif se perd:

A) par démission volontaire;

B) par exclusion pour non-activité prolongée, pour non respect des présents statuts ainsi que pour tout acte portant un préjudice grave à l'association. Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit sur le patrimoine de l'association.

**Art. 7.** L'ensemble des membres forme l'assemblée générale de l'association.

L'assemblée Générale a notamment pour mission d'arrêter les règlements pris en exécution des statuts, de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration et les vérificateurs des comptes, d'approuver les comptes annuels de l'association, de fixer le montant de la cotisation annuelle à payer par les membres, d'arrêter le budget des recettes et dépenses, d'arrêter le programme des activités de l'association. L'assemblée générale décide également de la liquidation de l'association ainsi que de l'exclusion des membres.

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année endéans les trois mois suivant la clôture de l'année d'exercice, sur convocation écrite adressée au moins quinze jours à l'avance aux membres actifs. Les convocations spécifient l'ordre du jour.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Une assemblée générale doit être convoquée si un cinquième des membres en fait la demande.

La convocation à l'assemblée générale se fera par lettre simple au moins huit jours à l'avance. La convocation indiquera le lieu et la date de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour tel qu'il sera fixé par le conseil d'administration. Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle et déposée par envoi postal au moins trois jours avant la date de l'assemblée générale, doit être portée à l'ordre du jour.

Le Président assisté des autres membres du conseil d'administration préside l'assemblée générale.

Tous les membres de l'association ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou la loi sur les associations sans but lucratif.

Il est permis à chaque membre de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre moyennant une procuration écrite, sans qu'il soit cependant permis de représenter plus d'un membre.

L'exclusion d'un membre de l'association ne peut se faire qu'à la majorité de deux tiers des voix présentes ou représentées.

Toute décision de modification des présents statuts se fera conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Toutes les décisions de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du conseil d'administration. Les procès-verbaux de l'association seront conservés par le secrétaire au siège social où tous les membres ainsi que les tiers peuvent en prendre connaissance.

**Art. 8.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins et de 13 membres au plus. Les membres du conseil d'administration doivent être majeurs.

Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale. Toute candidature pour le poste d'administrateur doit être introduite au moins trois jours avant la date de l'assemblée générale. La durée de leur mandat est de quatre ans. Le conseil d'administration se renouvelle par moitié tous les 2 ans, ses membres sont toujours rééligibles. Le mandat de la première moitié des administrateurs est limité à deux ans; les membres appartenant à cette moitié sont désignés par tirage au sort, sans que le président et le secrétaire puissent appartenir au même groupe.

Le directeur de la chorale, s'il n'est pas membre élu du conseil d'administration, peut être convoqué à des réunions de celui-ci en tant que conseiller.

Le conseil d'administration choisit en son sein, après les élections un Président, un Vice-Président, un secrétaire, un trésorier, un archiviste.

Le conseil d'administration gère les affaires de l'association. Il dispose dans le cadre de cette gestion des pouvoirs les plus étendus.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au moins deux fois par trimestre. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si ses trois quarts des membres sont présents. Aucun administrateur ne peut se faire représenter lors des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration prend ses décisions à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante.

Le conseil peut déléguer sous sa responsabilité ses pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires de son choix.

A l'égard des tiers l'association est engagée en toute circonstance uniquement par les signatures du Président, du Vice-Président, du Trésorier ou du Secrétaire. Pour les quittances, la signature d'un seul administrateur est suffisante.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut élaborer un règlement interne régissant notamment le fonctionnement de la chorale, la participation aux répétitions et manifestations de l'association, l'attribution et le retrait d'un bien appartenant à l'association. Ce règlement devra être approuvé par l'assemblée générale des membres.

**Art. 10.** Les comptes de l'association sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice et qui est fixé au 31 décembre.

La gestion du trésorier est contrôlée par trois vérificateurs de comptes majeurs qui n'ont pas besoin d'être membres de l'association. Les vérificateurs de comptes ne peuvent pas faire partie du conseil d'administration.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut conférer le titre de membre honoraire à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons particuliers à l'association. Le titre de membre honoraire ne confère à ces personnes aucun droit au sein de l'Asbl.

L'Asbl peut accorder le titre de "Membre Donateur" aux personnes et aux institutions qui supportent financièrement l'Asbl par l'achat d'une carte de membre donateur dont le prix est fixé annuellement par l'Assemblée Générale. L'achat d'une telle carte de membre donateur ne confère au donateur aucun droit au sein de l'Asbl.

**Art. 12.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de l'année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 13.** En cas de dissolution de l'association, l'actif sera affecté à l'Office Social de la Commune de Mondcrange.

**Art. 14.** Les soussignés déclarent que l'Asbl Chorale LIDDERFRÈNN reprend l'actif et le passif de la société de fait Chorale LIDDERFRÈNN fondée en 1960. Les parties signataires précisent que l'Asbl Chorale LIDDERFRÈNN est à considérer comme successeur légal de la société de fait Chorale LIDDERFRÈNN.

**Art. 15.** Tous les points non visés par les présents statuts sont régis par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Référence de publication: 2009038415/10035/104.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04200. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

---

**Lend Lease Asia Real Estate Advisors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 79.939.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale tenue le 18 février 2009*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de M. Anthony Pascoe de sa fonction d'administrateur avec effet au 18 février 2009 a été acceptée.
2. M. Scott Richard Moseley, gérant, né le 8 janvier 1973 à Cobar, Australie avec adresse professionnelle à 19 Hanover Square, Londres W1S 1 HY, Royaume-Uni a été nommé en tant que nouvel administrateur avec effet au 18 février 2009 jusqu'au 26 mai 2012.
3. Il résulte des décisions prises le 18 février 2009 que les personnes suivantes sont actuellement administrateurs de la Société:

- M. Craig Matheson
- M. Anthony Brown
- M. Scott Richard Moseley.

Luxembourg, le 6 mars 2009.

Pour extrait conforme  
Sabine HINZ  
Mandataire

Référence de publication: 2009038496/275/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02999. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

---

**Immobilière Nora, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 161.000,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 41.182.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 juillet 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 569 du 4 décembre 1992. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 29 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 162 du 15 avril 1993, en date du 28 février 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 322 du 3 septembre 1994 et en date du 29 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 244 du 15 avril 1998, en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 226 du 24 mars 2000.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

IMMOBILIERE NORA

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009038598/546/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03349. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

**Disco team Top Events and more..., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3840 Schifflange, 22, rue de Hédange.

R.C.S. Luxembourg F 7.904.

Entre les soussignés: Klees Edouard, Zondaq Yves, Hoffmann Steve, Seyler Monique, Weiler Marie-France tous de nationalité luxembourgeoise, une association sans but lucratif a été créée, régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

**Chapitre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet et Durée de l'association**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination "Disco team Top Events and more..."

**Art. 2.** Le siège de l'association se trouve à 22, rue de Hédange L-3840 SCHIFFFLANGE

**Art. 3.** L'association a pour objet de donner aux gens la possibilité de se rencontrer pour exercer toute activité se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de manifestations culturelles, fêtes musicales, concerts et toutes activités s'en rapprochant. Elle peut s'affilier à toutes autres organisations nationales ou internationales ayant comme but la promotion de la musique. Elle s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses adhérents, de maintenir et de promouvoir le fair-play dans le domaine de la lumière et du son et assurer la défense des intérêts auprès des autorités.

Toute activité politique lui est interdite.

Elle pourra accomplir toutes les opérations généralement quelconques, entreprendre toutes les démarches nécessaires et prendre toutes les mesures se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social.

**Art. 4.** L'association est constituée pour une durée illimitée

**Chapitre 2. Membres, Cotisations**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association se compose.

- De membres actifs, dont le nombre ne pourra jamais être inférieur à trois;
- De membres donateurs;
- De membres honoraires.

Seuls les membres actifs ont le droit de voter aux assemblées générales.

**Art. 2.** Pour devenir membre chaque personne intéressée par promouvoir les objets de l'association.

La qualité de membre actif est conférée par le conseil d'administration sur simple demande de l'intéressé. La décision est prise par vote à la majorité simple.

Si la demande est agréée, l'intéressé devient membre après avoir payé sa cotisation.

**Art. 3.** La qualité de membre donateur est conférée par le conseil d'administration aux personnes qui veulent soutenir l'association par une cotisation annuelle, sans vouloir assumer un rôle actif au sein de l'association.

**Art. 4.** La qualité de membre honoraire est conférée par le conseil d'administration à toute personne ayant méritée d'une façon exceptionnelle de l'association.

**Art. 5.** La qualité de membre actif se perd par la démission.

Est réputé démissionnaire le membre actif qui a omis de payer sa cotisation dans un délai de trois mois suivant la réception de la carte de membre.

Est encore réputé démissionnaire le membre actif qui par ses agissements porte atteinte aux intérêts de l'association.

Le conseil d'administration constate la démission au procès-verbal de sa réunion

La qualité de membre actif se perd encore, pour motif grave, par le conseil d'administration. Cette exclusion ne prendra effet que si elle est ratifiée à l'occasion de la prochaine assemblée générale par la majorité des deux tiers des membres présents, le membre menacé d'exclusion entendu en ses explications.

**Art. 6.** Le montant des cotisations est fixé annuellement par l'assemblée générale. Au départ, il est fixé à 10 € par an pour les membres actifs.

Aucun membre, même démissionnaire ou exclu, na aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

**Art. 7.** L'année sociale est celle du calendrier civil.

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la publication des présents statuts au mémorial.

### Chapitre 3. Administration

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus.

Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale ordinaire pour une durée d'un an à la majorité des votants.

Les membres sortants sont rééligibles.

Les candidatures pour le conseil d'administration doivent lui être adressées par écrit au moins 24 heures avant l'assemblée générale.

Des candidatures peuvent toutefois être présentées exceptionnellement à l'assemblée générale si le nombre des candidatures est inférieur au nombre minimum des membres devant composer le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut s'assurer la collaboration de ceux qui n'ont cependant qu'une voix consultative.

**Art. 2.** Les membres du conseil d'administration choisissent en leur sein à la majorité des voix le président, le secrétaire, le trésorier et les assesseurs.

**Art. 3.** En cas d'absence ou d'empêchement du président, sa fonction est assurée par le vice-président, en cas d'absence de celui-ci la fonction est assurée par le plus âgé des autres membres du conseil.

**Art. 4.** Le conseil se réunit sur convocation du président ou d'un tiers des administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige.

Il ne peut valablement statuer que si la majorité des administrateurs est présente.

Les décisions sont prises à la majorité simple des votants. En cas de partage des voix, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Le conseil d'administration a compétence pour tous les actes se rapportant à la réalisation de l'objet de l'association, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale.

**Art. 5.** La signature sociale appartient au président, secrétaire et Trésorier.

**Art. 6.** Le conseil d'administration désigne deux réviseurs de caisse choisis parmi les membres qui ne font pas partie du conseil d'administration. Les réviseurs de caisse peuvent à tout moment prendre inspection de tous les livres et comptes de l'association.

Le conseil d'administration doit soumettre à l'assemblée générale un rapport de gestion ainsi que les comptes de l'exercice écoulé pour approbation.

**Art. 7.** Toutes les décisions du conseil d'administration sont consignées dans un procès-verbal, inscrites dans un registre spécial et signées par les membres du conseil d'administration en fonction.

#### Chapitre 4. Assemblée générale

**Art. 19.** L'assemblée générale est convoquée par simple lettre à adresser par le président à tous les membres actifs de l'association au moins 15 jours avant le délai fixé.

Elle doit au moins se réunir une fois par an, au plus tard le 30 juin de l'année en cours. La convocation doit l'enseigner sur l'ordre du jour.

**Art. 20.** La direction suprême de l'association incombe à l'assemblée générale conformément à la loi du 21 avril 1928.

**Art. 21.** Il est loisible aux membres actifs de se faire représenter à l'assemblée générale soit par un autre membre, soit par un tiers, par voie d'une procuration écrite à remettre au président avant l'ouverture de celle-ci.

**Art. 22.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si l'objet de celles-ci est désiré par deux tiers des membres.

Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, le conseil d'administration doit en convoquer une seconde qui pourra

délibérer quel que soit le nombre des représentants. Mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

**Art. 23.** Les résolutions prises par l'assemblée générale sont consignées par le secrétaire, contresignées par le président et conservées au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance.

**Art. 24.** En cas de liquidation de l'association pour quelque cause que ce soit, après acquittement des dettes, l'avoir social est à verser à une œuvre de bienfaisance, de la commune de Frisange, et à communiquer à l'assemblée générale convoquée à ces fins.

Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif sont applicables à tous les cas non prévus aux présents statuts.

Fait à Schifflange, le 19 mars 2009.

Klees Edouard / Seyler Monique / Zondacq Yves / Hoffmann Steve /  
Weiler Marie-France.

Référence de publication: 2009038418/10060/107.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC05979. - Reçu 245,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

#### Ecological Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3390 Peppange, 6, rue Kirchwois.

R.C.S. Luxembourg B 84.930.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009038616/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05618. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

#### BrainInnova Capital G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 142.686.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2009039147/227/12.

(090045020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

---

**Casual International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 67.264.

---

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CASUAL INTERNATIONAL S.A.*

Société Anonyme

FIDEX AUDIT Sàrl

Signature

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2009038609/783/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05020. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090043804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

---

**Groupe T.L.I Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 818.600,00.**

Siège social: L-3421 Dudelange, 2, rue du Berger.

R.C.S. Luxembourg B 144.738.

---

Statuts coordonnés suite à TRANSFERT DE SIEGE ET MODIFICATION DES STATUTS en date du 5 janvier 2009, acte n° 3, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320, L-2613 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2009038956/208/14.

(090043993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

---

**Jirehouse Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.488.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 mars 2009.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2009039150/272/12.

(090045031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

---

**Alvida S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 54.816.

---

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2009038974/1321/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC05768. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

---

**Erea Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 7, Zone Industrielle In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 135.773.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54532 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009039033/211/12.

(090044376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

---

**Invest & Projekt -IV- S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.887.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Pour: INVEST & PROJEKT-IV-S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009039169/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04941. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

---

**Beagle Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 57.296.

Le bilan au 31-DEC-2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009039200/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01047. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

---

**Patron Bismarck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 102.592.

—  
**RECTIFICATIF**

Suite à une erreur matérielle, l'extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008, déposé au Registre du Commerce et des Sociétés le 15 janvier 2009 sous la référence n° L090007768.05 doit être lu de la manière suivante:

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse d'un des gérants comme suit:  
- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique accepte la démission de Mr Fabio MAZZONI de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique nomme Mr Michael VANDELOISE, né le 16 juillet 1982 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009039230/6341/28.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04810. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

---

**Daniel Frères Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2316 Luxembourg, 134, boulevard du Général Patton.  
R.C.S. Luxembourg B 50.149.

—  
*Résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social avec effet immédiat de 17, rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg, à 134, Boulevard du Général Patton, L-2316 Luxembourg.

Référence de publication: 2009039206/2266/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC05910. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

---

**Gattaca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.  
R.C.S. Luxembourg B 110.574.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009039197/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05642. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

---

**Horteck S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.207.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HORTECK S.A.

Signatures

*Un administrateur / Un administrateur*

Référence de publication: 2009039205/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06440. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**Motoclub Kayldall, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3786 Tétange, 30, rue Pierre Schiltz.

R.C.S. Luxembourg F 7.903.

**STATUTS****Chapitre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège et Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'Association dénommée "MOTOCLUB KAYLDALL", association sans but lucratif, est régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et par les présents statuts. L'association "MOTOCLUB KAYLDALL" mène son action en dehors de toute considération d'ordre politique et religieux.

**Art. 2.** Sa durée est illimitée, son siège est établi 30 rue Pierre Schiltz, L-3786 Tétange. Le siège social peut être transféré par décision du conseil d'administration dans tout autre endroit de la commune de Kayl.

**Art. 3.** L'Association a pour but la pratique et le développement du sport motocycliste et du tourisme motocycliste, ainsi que d'autres activités similaires. L'Association pourra à cette fin exercer toutes activités qui n'ont pas directement une nature commerciale et qui sont connexes ou annexes à son objet principal ou qui sont de nature à en favoriser l'accomplissement. Elle pourra encourager par tous moyens toutes activités économiques, touristiques, scientifiques ou artistiques se rattachant à son objet social et faire à cette fin usage de tous moyens d'informations et de propagande dans l'intérêt général de la pratique du motocyclisme. Elle ne pourra cependant exercer d'activités qui ne sont pas directement ou indirectement en rapport avec l'objet principal qui a une nature spécifique et exclusive. L'Association pourra enfin collaborer avec tous autres associations, sociétés, organismes privés ou publics poursuivant en tout ou en partie un objet similaire ou commun au sien ou susceptible d'en favoriser la réalisation.

**Chapitre II - Statuts de membres**

**Art. 4.** Le nombre des membres de l'Association est illimité sans qu'il puisse être inférieur à trois.

**Art. 5.** Peut devenir membre, toute personne admise par le conseil d'administration.

**Art. 6.** Les associés sont libres de se retirer de l'Association en adressant leur démission par écrit au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire tout associé qui, dans un délai d'un mois à partir du rappel lui adressé par le trésorier, reste en défaut de payer les cotisations lui incombant.

**Art. 7.** L'exclusion d'un associé pourra être prononcée pour des faits et agissements contraires aux intérêts, à l'objet ou aux statuts de l'Association par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés sur proposition du conseil d'administration. L'exclusion du membre devra figurer explicitement à l'ordre du jour. Le membre intéressé sera invité à l'assemblée générale par lettre recommandée, afin de pouvoir présenter sa défense et ses remarques. Le membre démissionnaire ou exclu ne peut réclamer le montant des cotisations qu'il a versé.

**Chapitre III - Les Recettes**

**Art. 8.** Les frais généraux relatifs au fonctionnement de l'Association seront couverts par:

- a) les cotisations annuelles des membres effectives et honoraires
- b) Les contributions, subventions, dons, legs accordés à l'Association.
- c) Les revenus nets des manifestations et des publications de l'association.

## Chapitre IV - Administration

**Art. 9.** L'Association est administrée par un conseil d'administration composé de 3 (trois) conseillers au moins et de 7 (sept) conseillers au plus. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, un vice-président un secrétaire et un trésorier. Il peut également choisir un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire-adjoint, un trésorier-adjoint, et peut répartir d'autres charges entre ses différents membres.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est élu par l'assemblée générale à la majorité des voix présentes et représentées. La durée du mandat d'administrateur est de deux ans. Pour être éligible, les noms des candidats doivent parvenir par écrit au président au moins 8 jours avant l'assemblée générale au cours de laquelle les conseillers seront élus. Les membres sont rééligibles.

**Art. 11.** En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges de conseillers entre 2 assemblées, le conseil d'administration peut se compléter par des membres cooptés.

**Art. 12.** Le conseil d'administration représente l'Association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires ou s'y fait représenter par l'un de ses membres. L'Association est valablement engagée en tout état de cause par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration.

**Art. 13.** Il sera tenu des affaires sociales un grand registre sur lequel seront consignés tous les actes sociaux, résolutions du conseil d'administration et procès-verbaux des assemblées générales.

Il sera en outre tenu une comptabilité des opérations de l'Association selon les usages.

**Art. 14.** Chaque année le trésorier présentera à l'assemblée générale un état des comptes sociaux. Les comptes devront être approuvés par l'assemblée générale.

**Art. 15.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou à la demande de deux administrateurs au moins. Le président du conseil d'administration présidera les réunions du conseil. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par un vice-président ou en cas d'absence de vice-président par le plus âgé des administrateurs. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents. Au cas où lors d'une réunion du conseil, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura voix prépondérante.

## Chapitre V - Assemblée générale

**Art. 16.** La direction de l'Association incombe à l'assemblée générale qui réunit tous les associés. Une délibération de l'assemblée générale est requise pour

- a) toutes modifications des statuts,
- b) la nomination et la révocation de membres du conseil d'administration,
- c) l'approbation des comptes,
- d) la décharge de la gestion des administrateurs,
- e) la dissolution de l'association.

**Art. 17.** Chaque associé peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre associé muni d'une procuration sous seing privé.

**Art. 18.** L'assemblée générale statutaire se réunit chaque année au plus tard l'année suivante avant la fin du mois de avril.

**Art. 19.** Les associés seront convoqués individuellement par simple lettre à la poste et/ou par une convocation insérée dans un journal édité au Grand-Duché de Luxembourg, au moins huit jours à l'avance. L'ordre du jour sera joint à la convocation.

**Art. 20.** Chaque fois que la nécessité l'exige, ou lorsqu'un cinquième des associés en fait la demande, l'assemblée générale extraordinaire sera convoquée dans les mêmes délais et dans les mêmes formes que l'assemblée statutaire.

**Art. 21.** En dehors des cas où la loi ou les statuts prévoient une majorité qualifiée, les assemblées générales délibèrent à la majorité simple des associés présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, la proposition est rejetée. Toute décision de l'assemblée générale fait l'objet d'un procès-verbal portant les signatures du président ou vice-président et du secrétaire, qui est transmis pour information à tous les membres du conseil d'administration.

## Chapitre VI - Cotisation, Année sociale, Liquidation

**Art. 22.** Les cotisations annuelle des membres effectives et honoraires sont fixées à l'assemblée générale

**Art. 23.** L'année sociale de l'Association commence le premier janvier de chaque année pour se terminer le trente et un décembre de l'année. Par dérogation à ce qui précède, le premier exercice social commencera à partir de la date de la publication des statuts au Mémorial et se terminera au 31 décembre 2009. L'assemblée générale de l'Association peut se réunir sans convocation préalable si tous les associés sont présents ou représentés et qu'ils déclarent renoncer à une

convocation. Elle peut encore se tenir valablement si une minorité des membres sont absents et s'ils ont déclaré à l'avance qu'ils ne s'opposent pas à la tenue de l'assemblée et qu'ils ratifient ex post les résolutions qui ont été prises

**Art. 24.** En cas de dissolution de l'Association, pour quelque cause que ce soit, la liquidation sera effectuée par le conseil d'administration de l'Association ou par un liquidateur spécialement nommé par l'assemblée générale. Le solde excédentaire de l'actif social reviendra à une institution de bienfaisance.

**Art. 25.** Tous ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts est réglé par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Alain RODENBOUR / Francois SCHREINER / Patrick JAM

*Le Président / Le Secrétaire / Le Caissier*

Référence de publication: 2009038425/10058/102.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC05883. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

---

**Lend Lease Europe Real Estate Advisors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 80.200.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale tenue le 18 février 2009*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de M. Anthony Pascoe de sa fonction d'administrateur avec effet au 18 février 2009 a été acceptée.
2. M. Scott Richard Moseley, gérant, né le 8 janvier 1973 à Cobar, Australie avec adresse professionnelle à 19 Hanover Square, Londres W1S 1 HY, Royaume-Uni a été nommé en tant que nouvel administrateur avec effet au 18 février 2009 jusqu'au 19 avril 2013.
3. Il résulte des décisions pris le 18 février 2009 que les personnes suivantes sont actuellement administrateurs de la Société:

- M. Craig Matheson
- M. Anthony Brown
- M. Scott Richard Moseley.

Luxembourg, le 6 mars 2009.

Pour extrait conforme

Sabine HINZ

*Mandataire*

Référence de publication: 2009038497/275/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02995. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

---

**L2 Special Situations 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. L1 CO (LUX) 10 S.à r.l.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 129.534.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen  
Generalversammlung vom 27.02.2009, 16.30 Uhr, abgehalten am künftigen Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Herr Cevdet CANER, Herr Pierre SCHILL und Herr Wolfgang HAHN sind aus ihrem Amt als Geschäftsführer abberufen.
2. Herr Hermann VON SACHSEN, geb. am 25.05.1950 in Siegen, Schlüterstr. 31, D-10629 Berlin wurde zum neuen Geschäftsführer bestellt.
3. Der Sitz der Gesellschaft wird nach 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg verlegt.

Luxembourg, den 27.02.2009.

*Die Versammlung*

Unterschrift

Référence de publication: 2009038319/1215/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05093. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

**Awap Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 84.336.

L'an deux mille neuf, le trois mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "AWAP HOLDING S.A." (numéro d'identité 2001 40 05 693), avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 84.336, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 octobre 2001, publié au Mémorial C, numéro 349 du 4 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Elena SANTAVICCA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que la société a un capital social de trente-deux mille euros (€ 32.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-deux euros (€ 32.-) chacune.

IV.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour,

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société de droit britannique "DAMSOR LIMITED", avec siège social à BS25 1AG Somerset (Royaume-Uni), 40, Woodborough Road, Winscombe, inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 7261567.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

35760

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société de droit britannique "IAS CONSULTING LIMITED", avec siège social à LN1 1XG, 15, Lincoln (Royaume-Uni), Newland, inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 4261567 comme commissaire-vérificateur.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximative-ment à huit cents euros (€ 800.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANTAVICCA, JANIN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 6 mars 2009. Relation: CAP/2009/748. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signé): ENTRINGER.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 17 mars 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009038536/236/69.

(090044470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

---

**Black Horse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.519.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 12 mars 2009*

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, Eddy DOME et Fabio MAZZONI ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet rétroactif au 28 novembre 2008.

L'Assemblée nomme A & C MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet rétroactif au 28 novembre 2008.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2006 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009039229/6341/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05630. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090044855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

---